



CSA Information

[Press Releases](#)[English](#)

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Les Canadiens qui passeront l'hiver aux É.-U. ne pourront apporter leur propre viande.

North York (Ontario)
Le 11 novembre 2003

Les Canadiens qui ont une résidence d'hiver aux États-Unis se butteront à de nouvelles restrictions cette année lorsqu'ils tenteront de traverser la frontière avec leurs délices maison favoris.

L'interdiction imposée par les É.-U. sur certains types de fruits et légumes frais s'étend désormais à la viande, aux produits de viande et aux sous-produits d'animaux ruminants d'origine canadienne : vache, mouton, chèvre, chevreuil, orignal, wapiti, caribou et antilope, ainsi que gibier et trophées de chasse.

L'interdiction touche une foule de produits frais, congelés ou cuits courants : bœuf acheté en gros, rôtis, tourtières, soupes en conserves, lasagnes, sauces à spaghetti et ragoûts à base de viande, en plus de la nourriture commerciale pour animaux préparée à l'extérieur des É.-U. Même les sandwichs contenant de la viande seront refusés.

« Notre bureau reçoit des appels à ce sujet tous les jours, remarque la présidente de l'ACS, Ellen White. Les gens nous considèrent comme la source d'information par excellence pour les voyages hivernaux aux É.-U. Certains appellent pour vérifier les histoires et les expériences relatées par d'autres voyageurs. D'autres appellent pour éviter les problèmes aux postes frontaliers, vu la panique à l'égard de la maladie de la vache folle plus tôt cette année. »

Lors du passage à la frontière, les voyageurs qui déclarent sur demande qu'ils sont en possession de produits contenant ces ingrédients (en plus de certains fruits et légumes) verront ces produits confisqués. Si les produits ne sont pas déclarés, son propriétaire recevra une amende, en plus de voir lesdits produits saisis. Bref, tout voyageur devra s'attendre, à son entrée aux É.-U., à être questionné probablement fouillé relativement aux aliments interdits. Ne prenez donc aucun risque – laissez ces aliments à la maison et faites vos provisions après avoir traversé la frontière.

Visitez notre site à www.snowbirds.org pour obtenir de plus amples renseignements.

Fondée en 1992, l'Association canadienne des « snowbirds » est un groupe militant à but non lucratif comptant plus de 80 000 membres partout au Canada. Sa mission : défendre activement et améliorer les droits et privilèges des voyageurs canadiens, tant au Canada qu'ailleurs dans le monde.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter :
L'Association canadienne des « snowbirds »
180 Lesmill Road
North York (Ontario) M3B 2T5
Tél. : (416) 441-7062 ou 1-800-265-5132